

Image not found or type unknown



## Degradation volontaire d'un mineur

Par **millon I**, le **20/02/2010** à **15:23**

Bonjour,  
mon fils vie chez son pere ,celui ci le laisse sortir le soir sans surveillance,il a vonlontairement  
degrader plusieurs biens ,il est convoquer devant le tribunal ,est ce qu'en étant sa mere et  
ayant l'autorité parental partager ,je devrais payer la depense des plaintes déposées?ou est  
ce mon fils ?ou son pere?  
merci de vos reponses